L'APOLLINAIROIS

VOL. 26 / NO 5 / FÉVRIER 2019

Date de tombée : **28 février 2019**
Prochaine parution : **19 mars 2019**

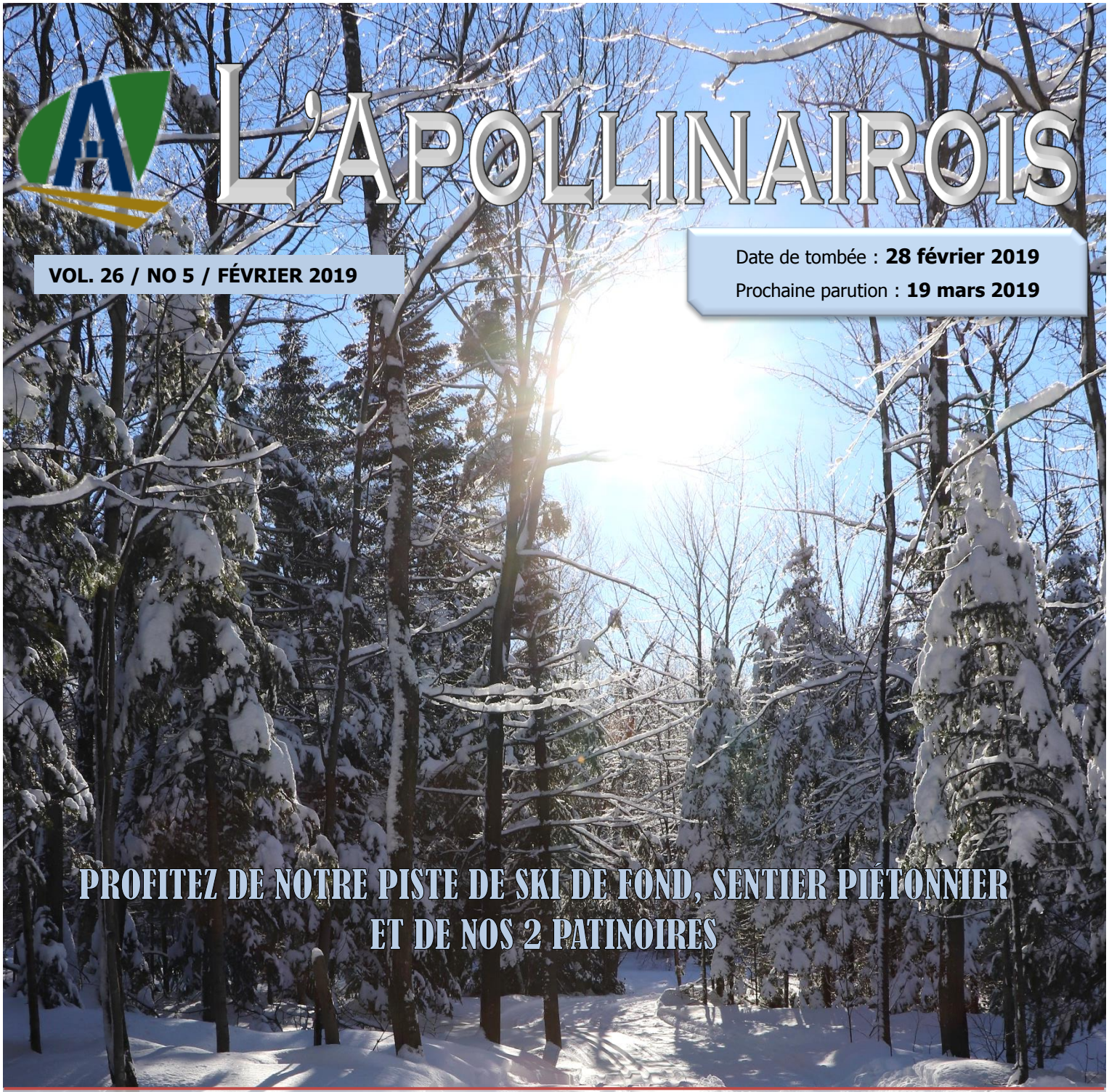

PROFITEZ DE NOTRE PISTE DE SKI DE FOND, SENTIER PIÉTONNIER ET DE NOS 2 PATINOIRES

Stationnement INTERDIT dans les rues jusqu'au 1er avril

Premier versement des taxes municipales : 28 février 2019

INDEX

2 : Mot du maire
3 : Mot d'Urbain
4 : Bibliothèque – Paiement des taxes
5 : La toilette n'est pas une poubelle!
6 : Scouts Agapogil – Rappel déneigement
7 : Équipe pastorale – Fabrique
8 : Fermières – Club FADOQ
9 : Chevaliers de Colomb – L'Entraide
10 : Maison de la Famille – Coupons-transport – Neige bornes-fontaines
11 : Express vers Ste-Foy – Emploi-Lotbinière – Le défi Benny & Co.
12-17 : Procès-verbaux de déc. et janvier
18 : Regroupement des jeunes – CLSC – Extraits règlement sur les animaux
19 : Calendrier des activités et coordonnées

MUNICIPALITÉ DE SAINT-APOLLINAIRE

MOT DU MAIRE

Voici une bonne nouvelle en ce début d'année : Saint-Apollinaire se classe 19e au classement provincial de l'indice de vitalité économique des localités pour 2016. Notre municipalité s'est donc classée 2e pour la région de la Chaudière-Appalaches (Saint-Simon-Les-Mines nous devance au 13e rang provincial). Notre MRC se classe très bien aussi, elle est passée du 23e au 13e rang au Québec pour son indice de vitalité économique et elle est dans les 10 MRC ayant connu la plus forte croissance du nombre de travailleurs 2016-2017.

L'indice de vitalité économique des territoires est la moyenne géométrique des variables normalisées de trois indicateurs, à savoir le revenu total médian des 18 ans et plus, le taux de travailleurs de 25 à 65 ans et le taux moyen d'accroissement de la population sur 5 ans. Chacun de ces indicateurs représente une dimension importante de la vitalité, soit respectivement le niveau de vie, le marché du travail et la dynamique démographique.

Le 17 décembre dernier, le conseil municipal a adopté le budget 2019. Pour cette année financière, nous prévoyons des revenus de 9 493 426 $. Nous avons encore cette année réussi à limiter la hausse de votre compte de taxes en bas du taux d'inflation. En effet, pour une résidence du secteur urbain évaluée à 255 269 $, la hausse est de 0,89 % (21,27 $). Cela tient compte de la hausse de 0,10 $ du mètre cube d'eau consommé (1,75 $ au lieu de 1,65 $ pour les 200 premiers mètres cubes). De 200 à 400 mètres cubes, le coût sera 2,28 $ du mètre cube et de 400 à 600 le coût passera à 3,08 du mètre cube. Je vous rappelle que la grande majorité des familles consomme moins de 200 mètres cubes par année. Donc, il est facile de limiter l'augmentation de votre compte de taxes en adoptant de bonnes pratiques de consommation d'eau. (Pour 200 mètres cubes supplémentaires, ce sera une augmentation de 20 $).

Pour le secteur rural, pour une maison de même valeur, la hausse est de 0,09 %. En réalité, il s'agit d'une légère baisse de 1,84 $.

Le 7 décembre dernier, j'ai eu le plaisir de rencontrer M. Étienne Rousseau, artiste peintre, qui nous a présenté plusieurs de ses œuvres. M. Rousseau est natif de Saint-Apollinaire. Il a commencé sa maîtrise en arts visuels à l'Université Laval à l'automne 2018. Il étudie en art depuis le cégep et il espère se créer une place dans le milieu de l'art. Du 3 au 17 décembre, une quinzaine de ses toiles étaient présentées dans le hall de notre centre Multifonctionnel. Il s'agissait de peintures abstraites sur le thème du paysage aux couleurs époustouflantes. Lors du vernissage du 7 décembre, plus de 100 personnes étaient présentes et 6 de ses toiles se sont vendues, ainsi que quelques dessins. Merci à M. Rousseau d'avoir pensé à son village natal pour sa première exposition solo. Vous pouvez visiter son site Web au : www.etiennegabrielrousseau.com.

Votre maire,
Bernard Ouellet

Le mot d'Urbain

SERVICE DE L'URBANISME

DEMANDE DE PERMIS EN LIGNE

Allez directement sur le site internet de la Municipalité : www.st-apollinaire.com

À l'onglet services / urbanisme, cliquez sur cette icône : PERMIS EN LIGNE - URBANISME

Ou encore par le biais de : Voilà!

Allez consulter la liste des demandes de permis disponibles.

Types des demandes de permis & certificats	Décembre	Janvier
Affichage	2	0
Autorisation – démolition	1	0
Autorisation changement d'usage	1	0
Autorisation chenil	0	1
Branchement	0	6
Construction bâtiment principal – résidentiel	0	7
Construction bâtiment complémentaire – résidentiel	0	1
Rénovation	5	3
Installation septique	0	1
Patio - galerie- terrasse	0	1
Puits	0	2
Lotissement	1	0
Total	**10**	**22**
Total des demandes (permis et certificats)	**696**	**22**

Bonne et heureuse année!

Votre ami, Urbain Fleury

Pour l'année 2018, il y a eu :

- 115 permis de construction de bâtiment principal résidentiel délivrés pour l'ajout de 149 logements.
- 5 permis de construction de bâtiment principal non résidentiel délivrés.
- Un total de 696 demandes de permis et certificats d'autorisation.

Il nous fera toujours plaisir de répondre à vos demandes d'information au 418 881-3996 :

- **Le poste 224 pour rejoindre Louise Camiré, inspecteur en bâtiment et en environnement**
- **Le poste 235 pour rejoindre Nathalie Breton, inspecteur en bâtiment et en environnement adjoint**
- **Le poste 229 pour rejoindre Cathy Bergeron, directrice du service d'urbanisme**

La bibliothèque « Au Jardin des livres »

de St-Apollinaire vous informe…

NOUS RECRUTONS DES BÉNÉVOLES

Votre bibliothèque a besoin de bénévoles pour assurer son bon fonctionnement. Si vous avez quelques heures à donner par mois, il nous fera plaisir de vous accueillir parmi nous. Un petit 3 h aux trois semaines, c'est tout ce qu'il vous faut. Si vous êtes intéressés ou si vous avez des questions, appelez-moi au 418 881-3996, poste 251, ou écrivez-moi à : bibliotheque@st-apollinaire.com

NOUVEAUTÉS

Nous avons régulièrement des nouveautés, alors n'hésitez pas à passer voir celles qui sont disponibles ou à faire une réservation pour celles qui sont déjà empruntées. Nous avons rapatrié toutes les nouveautés adultes dans le même coin afin que ce soit plus facilement accessible.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Si vous déménagez, laissez-nous vos nouvelles coordonnées afin que l'on puisse mettre votre dossier d'abonné à jour. Que ce soit votre nouvelle adresse, votre numéro de téléphone ou votre adresse courriel, nous aimons avoir les bonnes informations à jour quand vient le temps de vous contacter. Merci de nous en faire part dès que possible.

FÉVRIER – MOIS COUP DE COEUR

En février, vous pourrez emprunter des livres qui sont des coups de cœur des bénévoles et des employés de la bibliothèque. N'hésitez pas à le demander lors de votre prochaine visite.

Suivez-nous sur Facebook :
Bibliothèque Au jardin des livres

De belles activités sont à venir, pour les enfants comme pour les adultes. Soyez là!

Julie Michaud, responsable de la bibliothèque

PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

La plateforme Voilà! vous permet, entre autre, de visualiser votre compte de taxes électroniquement. Par contre, lorsque vous vous inscrivez au compte de taxes en ligne vous ne recevez plus celui-ci par la poste. Pour plus d'information sur la plateforme, visitez le : www.appvoila.com

Vous pouvez également payer votre compte de taxes par internet. Voici la liste des institutions financières avec lesquelles vous pouvez le faire :

Desjardins - Banque de Toronto Dominion - Banque Royale - Banque Nationale - Banque de Montréal et Banque Scotia.

Le n° de référence correspond au numéro de matricule composé de la lettre F suivie de 16 chiffres.

EXEMPLE : F1234 56 7890 00 0000

Il vous est également possible :

- de nous poster vos chèques;
- de payer directement votre compte de taxes au bureau municipal;
- de vous inscrire aux prélèvements automatiques (le formulaire est disponible au bureau municipal).

Le compte de taxes, d'un montant de plus de 300 $, est payable en 4 versements :

28 février, 31 mai, 31 août et 30 novembre.

LE SAVIEZ-VOUS?

La toilette n'est pas une poubelle!

Beaucoup de personnes considèrent les toilettes comme une poubelle et jettent dans la cuvette n'importe quel type de déchets : des protections féminines, des lingettes, des restants de nourriture, litière pour chat, mais aussi médicaments et lentilles de contact… sans se douter de l'impact écologique et économique de leur geste.

STOP

… aux lingettes, cotons-tiges et soie dentaire dans les égouts.
Protégeons nos stations d'épuration!

Évidemment, l'eau est épurée et traitée, mais si l'on y jette toute sorte de choses, en plus d'être un geste de pollution, cela peut engendrer plusieurs conséquences néfastes, et ce, autant pour l'environnement que pour le réseau sanitaire. D'abord, cela entraîne un gaspillage d'eau inutile, pour se débarrasser des matières qui pourraient très bien aller dans le bac de compost ou dans la « vraie » poubelle. De plus, envoyer n'importe quelles matières à la toilette risque de briser vos installations sanitaires, en plus de boucher ou endommager le réseau d'égout municipal. Le processus d'épuration peut aussi s'avérer plus long quand il y a trop de résidus et son fonctionnement peut même être altéré, entrainant des coûts supplémentaires de traitement, qui malheureusement se retrouvent aux frais des citoyens par le biais du compte de taxes.

Les lingettes jetables sont un véritable fléau pour les réseaux d'assainissement. Il est interdit de les jeter dans les toilettes! Elles bouchent les canalisations, endommagent les pompes, ce qui nuit au bon traitement des eaux usées. Même si l'emballage indique la possibilité de s'en débarrasser dans les sanitaires ou qu'elles sont biodégradables, **n'en tenez pas compte, jetez-les impérativement à la poubelle.**

Le rejet de produits toxiques, comme des huiles, des peintures ou des médicaments, dans les toilettes est TOTALEMENT INTERDIT PAR LA LOI, car ceux-ci risquent de contaminer l'eau et de se retrouver dans l'environnement, causant du tort à la faune et à la flore aquatique. Bref, disposer adéquatement de ses matières résiduelles est le devoir de chaque citoyen, pour le bien-être de l'environnement, des finances publiques et des citoyens.

VEUILLEZ JETER **DANS LA POUBELLE**, LES CURE-OREILLES, DÉTERGENTS, LINGETTES HUMIDES, MATIÈRES GRASSES ET HUILE, MÉDICAMENTS, PEINTURE ET SOLVANTS, PRODUITS CHIMIQUE ET TOXIQUE, PROTECTIONS FÉMININES, CONDOMS, RESTANTS DE NOURRITURE, SOIE DENTAIRE, CHEVEUX, LENTILLES DE CONTACT, ETC.

Adoptons les bons gestes!

LES SCOUTS AGAPOGIL

La nouvelle année vient tout juste de commencer que les scouts sont déjà en action!!!

Du 25 au 27 janvier, l'unité Castors a fait son camp d'hiver. Sous la thématique « La Cité d'Olaf », les Castors se sont amusés à retrouver les morceaux du joyeux personnage. Le tout se déroulait au Camp du Lac Vert à St-Mathieu-du-Parc. La température fut parfaite avec de la neige fraichement tombée. Les jeunes ont profité du plein air en construisant des forts, promenades en raquettes, glissades et feu de joie à la belle étoile.

Du 1er au 3 février, ce fut au tour de l'unité Pionniers (3e année Éclaireurs et plus) à faire un camp d'hiver « itinérant ». Beau temps, mauvais temps, ils sont partis en expédition dans les bois pour un premier couché en tente légère. Le lendemain, ils se sont déplacés vers un second site de camp où ils ont construit un abri pour la nuit. En camping d'hiver « itinérant », les abris possibles peuvent être un quinzy, un tombeau ou un simple appentis avec une bâche et/ou des branches de sapin. Ce camping, bien que rudimentaire, demande beaucoup de techniques et de connaissances pour s'assurer de la sécurité de tous. C'est pour cette raison que nous la réservons aux plus âgés.

Finalement, du 15 au 17 février, ce fut au tour de l'unité Éclaireurs de faire leur camp d'hiver en camping lourd (tente prospecteur chauffée) pour les 1re et 2e années et en camping léger (quinzy) pour les 3e années et plus. C'est un camp très attendu des jeunes qui mettront en pratique leurs techniques de survie en hiver.

Pour clore en beauté le mois de février, nous allons célébrer la semaine internationale scoute (du 17 au 23) et l'anniversaire du fondateur, Lord Robert Baden-Powell, le 22 février. Pour ce faire, le groupe AGAPOGIL ira glisser au mont Apic le vendredi soir et le samedi 23 février, participera au Festival du flocon de St-Agapit. Sur place, de 13 h à 16 h, nous aurons un tipi, jeux de corde, bûche scandinave, guimauves sur le feu, brêlage et bien d'autres activités pour les visiteurs... c'est un rendez-vous!

Le groupe AGAPOGIL est toujours bien actif dans la communauté, et ce, grâce à des animateurs, parents et gestionnaires passionnés qui ne comptent pas leur temps pour faire rayonner le scoutisme. Si vous désirez vous impliquer et tripper avec nous, n'hésitez pas à nous contacter, nous avons toujours besoin d'aide de toute sorte et d'animateurs pour le bon fonctionnement du groupe.

Jonathan Bernard
Président 127e Groupe Scouts AGAPOGIL
418 881-3305
jonathan.bernard@globetrotter.net

DÉNEIGEMENT

RAPPEL IMPORTANT

Durant des opérations de déneigement, c'est votre responsabilité de vous assurer qu'aucun obstacle ne sera placé à proximité de la chaussée ou dans l'emprise de rue. Le propriétaire doit placer son bac de recyclage et son bac à ordures à une distance suffisamment éloignée de l'accotement et de la chaussée afin d'éviter tout dommage lors des opérations de déneigement.

La Municipalité et les entrepreneurs ne seront pas tenus responsables des dommages causés à tous obstacles tels que bac de recyclage, bac à ordures, boîte aux lettres, murets d'entrée, murs, bordures d'entrée, roches, piquets ou balises, lampadaires, abris d'auto et autres aménagements ou équipements **situés dans l'emprise de rue.**

Plusieurs citoyens ne sont pas conformes concernant l'emplacement des boîtes postales. Pour connaître les distances à respecter pour l'installation de votre boîte postale, communiquez avec la Municipalité.

Tout dommage aux équipements des entrepreneurs ou à autrui résultant de la présence d'obstacles dans l'emprise de rue pourrait faire l'objet de procédures judiciaires.

Nous vous rappelons qu'il est **interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 23 h et 7 h**, du **15 novembre au 1er avril** inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

Pour terminer, nous tenons à vous rappeler qu'il est STRICTEMENT INTERDIT de déposer de la neige dans les chemins municipaux. Les gens qui ne respecteront pas le règlement seront susceptibles de recevoir un constat d'infraction. Des amendes minimales de 100 $ sont prévues pour une première infraction, en plus des frais.

Sainte-Élisabeth-de-Lotbinière

MESSAGE DE L'ÉQUIPE PASTORALE

NOTRE NOUVELLE PAROISSE SAINTE-ÉLISABETH A UN AN!

Avec l'année 2018 maintenant terminée et un premier « tour de jardin » de complété, nous sommes à même de constater que nous venons de vivre une grosse année de mission d'Église! Et fort heureusement, ce fut une mission partagée avec beaucoup de monde! Il est donc important de s'arrêter en ce début de nouvelle année pour remercier très chaleureusement toutes ces personnes engagées dans chacune de nos communautés chrétiennes locales…

Parmi toutes ces personnes engagées, plusieurs ont vécu de plus grands changements avec la naissance de notre nouvelle paroisse. Je remercie particulièrement l'équipe pastorale. L'assemblée de fabrique et notre présidente Monique Carrière, nos secrétaires et notre agente administrative Josée Lemieux dans ses nouvelles responsabilités, les comités de consultation et d'organisation locale (CCOL), sans oublier toutes les personnes qui ont accepté de former le conseil d'administration de notre corporation de cimetière qui assurera la pérennité de chacun des cimetières de nos communautés. Un merci particulier au président Richard Desrochers et l'agente administrative Diane Bourget pour leurs nouvelles responsabilités au service de nos cimetières locaux.

Dans la même ligne de changements, du point de vue administratif, notre regroupement de communautés en une nouvelle paroisse nous a permis de faire des économies importantes… par exemple sur les coûts de l'huile à chauffage, les bureaux : frais de fonctionnement et matériel, les coûts d'assurances avec la mise à jour de chaque dossier local… (détails à venir…)

Et du point de vue pastoral, on a vu aussi quelques changements importants : dans l'équipe pastorale, notre vicaire Pierre est devenu prêtre-collaborateur à 3 jours/semaine et l'ajout dans nos horaires de messes dominicales de célébrations de la Parole une fin de semaine par mois en alternance dans tous nos lieux de culte.

Voilà pour l'essentiel des changements et nouveautés vécus en 2018 avec la naissance de notre nouvelle paroisse… À l'avance grand merci à toutes les personnes en service en 2019 dans chacune de nos communautés locales.

Denis L ptre-curé

FABRIQUE DE SAINTE-ÉLISABETH-DE-LOTBINIÈRE

La communauté de Saint-Apollinaire vous informe…

REMERCIEMENTS

La fabrique de Sainte-Élisabeth-de-Lotbinière, communauté de Saint-Apollinaire, remercie sincèrement Justin et la Chorale « Les Amis de la musique » pour le récital de Noël organisé le 12 décembre 2018 aux profits de notre communauté. 2957.91 $ ont été remis à la Fabrique pour notre communauté. Ce montant comprend une commandite de 500 $ reçue de la Caisse populaire du Cœur de Lotbinière que nous tenons également à remercier.

RETOUR DE LA C.V.A.

Au 31 décembre 2018, notre communauté a recueilli un montant de 62 546.04 $ pour la C.V.A., soit 89.35 % de notre objectif prévu de 70 000 $. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont contribué à notre campagne de financement. Votre soutien est important pour la préservation de notre patrimoine religieux dans notre communauté. Même si notre objectif n'a pas été atteint, nous devons être fiers de ce résultat en cette année de regroupement.

Jeanne d'Arc Lepage
Marguillière de la fabrique de Sainte-Élisabeth-de-Lotbinière
Membre de la communauté de Saint-Apollinaire

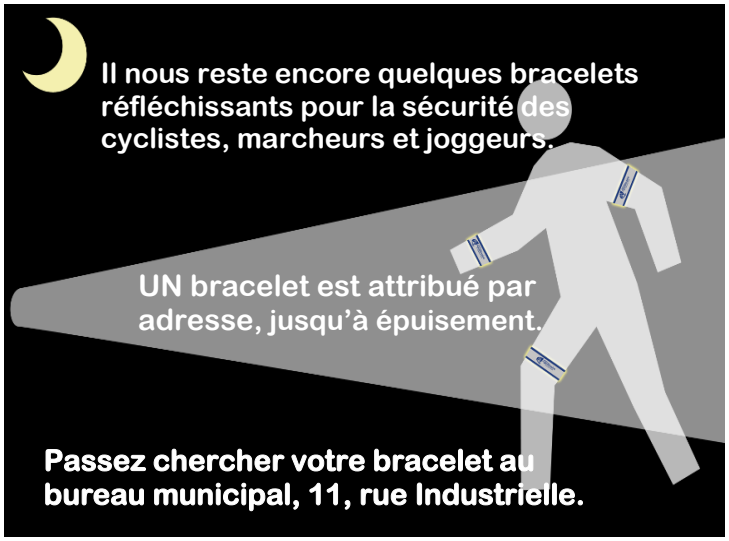

Cercle de Fermières Saint-Apollinaire

Bonne et heureuse année 2019 à tous et à toutes!

Nous poursuivons sans relâche nos activités d'art et de multiples confections artisanales à l'intérieur de nos locaux, mais aussi dans la communauté de Saint-Apollinaire.

Notre participation au Marché de Noël des artisans en décembre dernier fut une grande réussite pour notre Cercle : la vente de billets au profit de la Fondation OLO a permis de récolter la somme de 736.65 $, laquelle a été remise intégralement à ladite fondation. De plus, ces billets donnaient le droit de participer au tirage d'un panier garni de confections artisanales offert par notre Cercle pour chaque journée du Marché. Madame Louise Croteau a remporté le panier du samedi et Madame Pauline Deguise a gagné celui du dimanche. Bravo à nos deux gagnantes! Les animaux du zoo que nous avions tissés ont trouvé preneurs en grande majorité. Après ce succès, nous sommes déjà à l'œuvre pour la préparation de nouvelles pièces qui seront offertes au public l'an prochain pour la période des Fêtes.

Cette année, le Cercle de Fermières Saint-Apollinaire a réalisé l'arbre de Noël de la bibliothèque municipale à l'aide de nombreux ornements tous fabriqués de la main de nos artisanes.

Notre projet KAL (Knit Along) du mois de janvier se poursuit activement pour la réalisation d'un châle au tricot. Ce projet vise à susciter l'encouragement mutuel dans un projet de tricot individuel parmi toutes celles qui y participent. Un nouveau projet KAL (février) nous guidera pour la confection de tuques bien chaudes.

Nos rencontres CAFÉ-TRICOT de jour sont le 2e mardi du mois à 13 h et de soir le 4e mardi du mois à 18 h 30 **(26 février)** au centre Multifonctionnel. Cette activité gratuite est toujours offerte au grand public. Échange de trucs, conseils, patrons, apportez votre projet personnel ou venez simplement tricoter en compagnie d'autres passionné-es du tricot.

Si vous souhaitez vous familiariser à des techniques artisanales, accéder à de multiples ressources (congrès, conférences, présentations vidéos, magazine L'Actuelle, cahiers spécialisés, formations locales et régionales, équipes de travail, démonstrations, ateliers), participer à des expositions, et surtout partager les connaissances et expériences d'autres personnes, joignez-vous à nous dès maintenant. Vous pouvez devenir membre en contactant la soussignée en tout temps. L'abonnement annuel est au coût de 30 $ incluant le magazine L'Actuelle (5 numéros/année) que vous recevez par la poste. Nos réunions régulières se tiennent toujours le premier mercredi de chaque mois à 19 h à la salle du conseil municipal.

Suivez-nous également sur notre page Facebook (Cercle de Fermières Saint-Apollinaire).

Bienvenue à toutes! (14 ans et plus)

Claudine Bouchard, vice-présidente 418 881-3896.

Club FADOQ les Alouettes de Saint-Apollinaire

AVIS POUR LE RENOUVELLEMENT DE VOTRE CARTE FADOQ

À compter du mois de mars, vous allez recevoir par la poste la demande pour savoir si vous êtes intéressés à renouveler votre carte. Vous répondrez oui et posterez votre chèque dans l'enveloppe affranchie. Par la suite, vous recevrez votre carte FADOQ par la poste.

Donc, à partir du mois de mars et suivants, vous ne recevrez plus de téléphone pour vous dire de venir chercher votre carte FADOQ. Tout se fera par la poste avec le bureau régional qui est situé à Ste-Foy. Vous n'avez qu'à vérifier dans quel mois votre carte est échue.

Si vous avez besoin de plus amples explications, téléphonez-moi au 418 881-3704, Lina Desrochers.

ACTIVITÉS À VENIR		
Mercredi 27 fév.	11 h 45	Dîner suivi d'un spectacle
Vendredi 1er mars	19 h 30	Ruff et scrabble
Mardi 5 mars	9 h 30	Scrabble
Vendredi 8 mars	19 h 30	Baseball poche
Vendredi 15 mars	20 h	Danse en ligne avec Léona et Normand

Nous vous attendons nombreux à nos activités!

Réservez la soirée du 28 mars pour le souper à la cabane à sucre.

Lina Desrochers
Présidente du club FADOQ les Alouettes

DÎNER COMMUNAUTAIRE
LE 27 FÉVRIER 2019 À 11 H 45
À LA SALLE FADOQ

À 13 H : SPECTACLE INUKSHUK

Monsieur Daniel Simard, le travailleur de milieu, se déplace à Saint-Apollinaire pour vous raconter histoires et chansons.

Durée : 45 minutes

C'est gratuit!!!

Chevaliers de Colomb

Bonjour à tous!

Nous voilà arrivés au mois de février et la chevalerie continue avec ses mandats.

Nous venons de passer un mois de décembre très occupé avec plusieurs activités colombiennes.

Nous avons débuté avec la guignolée qui nous a permis de ramasser près de 6500 $. Merci à toute la population pour votre générosité.

Nous avons eu le Noël des enfants avec environ 260 enfants qui ont visité le Père-Noël. Cette fête fut appréciée, autant des parents que des enfants. Ensuite, il y a eu le Noël des aînés avec nos chanteurs et musiciens.

Beaucoup de bénévoles qui ne sont pas Chevaliers de Colomb ont participé à rendre des gens heureux lors de ces activités des fêtes. Merci à tous ceux qui nous ont aidés dans nos activités de Noël.

Pour l'année 2019, nous continuerons ***Célébrons les naissances***, en plantant un arbre sur le terrain de tous les nouveaux parents qui en feront la demande. L'année passée, une douzaine d'arbres ont été donnés.

Ma conjointe Pauline se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2019.

Denis Gagnon,
Grand Chevalier

équijustice

Réseau de justice réparatrice et de médiation citoyenne

Médiation citoyenne
MRC de Lotbinière
En collaboration avec
la Maison de la Famille
81, rue Rousseau
Saint-Apollinaire
418 881-3486
mediationlevis@equijustice.ca
equijustice.ca

Bonjour chers citoyennes et citoyens de Saint-Apollinaire,

Une nouvelle année qui s'amorce et un hiver en dents de scie qui nous a pris par surprise très tôt dans la saison. C'est les plaisirs de vivre au Québec et nous sommes très chanceux d'avoir quatre saisons. Bientôt le printemps soufflera ses vents chauds et cela permettra de changer nos vêtements d'hiver pour des vêtements plus léger.

Nous voulons remercier toute notre communauté pour avoir aidé dans la continuité de notre organisme. Sans vos dons de vêtements, objets et autres, il nous serait impossible de subvenir aux besoins de notre communauté.

Les demandes de paniers de Noël ainsi que les cadeaux pour les enfants des familles qui ont de la difficulté à joindre les deux bouts démontrent qu'il y a un réel besoin et ensemble nous sommes unis pour leur venir en aide.

Au nom de notre communauté et tous les bénévoles de L'Entraide, nous voulons vous remercier pour votre générosité. Merci!

À bientôt,

Les bénévoles de L'Entraide de St-Apollinaire

POCHETTES POUR NOUVEAUX ARRIVANTS

Nous invitons les personnes nouvellement établies sur le territoire de la municipalité de Saint-Apollinaire à se présenter au bureau municipal, 11, rue Industrielle, afin de se procurer ***une pochette des nouveaux arrivants.***

Cette pochette contient plusieurs informations sur la Municipalité, tels la collecte des ordures et de la récupération, les numéros de téléphone utiles, les heures d'ouverture de la bibliothèque, du bureau municipal, de la SAAQ, une liste des commerces et industries, une épinglette des armoiries de Saint-Apollinaire avec le livret explicatif, etc.

MAISON DE LA FAMILLE - MARS 2019

Maison de la Famille de Lotbinière

Gratuit ! Pour toutes les familles
Pour INSCRIPTION : 418 881-3486

Heures d'ouverture de la Maison :
Lundi au vendredi : 9 h à 16 h

Chouette & Pirouette **9 h à 11h**, Ateliers-découvertes Parents-Enfants 0-5 ans.

Activités parents-enfants - Échanges entre parents
P.S. Apportez votre collation.

Vendredi à Saint-Apollinaire à la Maison de la Famille

Lundi
13 h à 14 h 30
Expérience physique (Yoga) avec Aline Falardeau
S'arrêter, se connecter, s'éclairer 11 mars au 29 avril (sauf 22 avril)

Mercredi
19 h à 21 h
Citoyens de demain. Des petits gestes pour changer l'humain et la planète
Rencontre mensuelle – 12 mars endroit à confirmer

Samedi
9 h 30 à 11 h
Stimulation langage motricité
Pour les enfants 3-7 ans qui ont des problèmes légers avec parents

Samedi
9 h 30 à 11 h
Aide aux devoirs
Accompagner le parent et l'enfant en français, anglais et mathématiques - primaire et secondaire (stratégies et trucs) - Sur rendez-vous

Samedi
9 h à 11 h
Comment apprendre à lire à mon bébé
J'apprends à mon enfant et même à mon bébé à lire tôt
6 ateliers d'accompagnement de parents jusqu'au 30 mars (sauf 9 mars).

PROJET COUPONS-TRANSPORT POUR UN ACCÈS PHYSIQUE ET ÉCONOMIQUE À DE LA NOURRITURE

CDC LOTBINIÈRE Corporation de Développement Communautaire de Lotbinière — Grap — Express Taxi

Le projet des Coupons-transport a comme objectif d'améliorer l'accès à de la nourriture. En offrant une réduction de 3$ pour un déplacement dans la MRC de Lotbinière avec le service Express Lotbinière, le projet vise à faciliter les déplacements des gens et à alléger leur fardeau financier. Les Coupons-transport sont disponibles dès maintenant auprès des organismes communautaires et partenaires de la MRC de Lotbinière, demandez-les!

Express Taxi
COUPON-TRANSPORT 3$

Vous avez besoin d'un soutien financier pour vos déplacements dans la MRC?
N'hésitez pas à communiquer avec un organisme , votre municipalité, le CLSC Laurier-Station, Express Lotbinière 418 881-3884 poste 101 ou avec la CDC Lotbinière au 418 415-0646

Plus d'informations au cdclotbiniere.org
CDC Lotbinière

NEIGE SUR LES BORNES-FONTAINES

SELON LE RÈGLEMENT 718-2013…

Constitue une nuisance et est strictement interdit de jeter, souffler ou déposer de la neige ou de permettre que soit déposée de la neige sur les bornes-fontaines de la Municipalité.

Le directeur du service des travaux publics est responsable de l'application du présent règlement et est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour en assurer le respect.

Le conseil autorise de façon générale le directeur du service des travaux publics ou son adjoint à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement et, en conséquence, autorise ces personnes à délivrer les constats d'infraction utiles à cette fin.

Des poursuites pourront également avoir lieu advenant que la neige déposée sur les bornes-fontaines nuise au service de sécurité incendie en cas d'urgence.

Merci de votre collaboration!

2019
Express vers Sainte-Foy
Payez-vous un chauffeur à peu de frais!
EN SEMAINE DE
Laurier-Station
Saint-Apollinaire
Sainte-Foy
DÉPARTS le matin et le midi :
Laurier-Station à
6 h 15, 6 h 45, 8 h et 11 h 15
RETOURS le midi et le soir :
Sainte-Foy à
13 h, 16 h 10, 17 h et 18 h 10
Dès lundi 7 janvier
POINTS DE VENTE
PROXIM Kirouac et Lavoie : 130, boul. Laurier, Laurier-Station
JEAN COUTU : 144, Principale, Saint-Apollinaire
www.express-lotbiniere.com • 418 881-3884 # 103

RENDEZ-VOUS EMPLOI-LOTBINIÈRE
RV
Un emploi dans Lotbinière
› c'est le bonheur ! ‹
18 FÉVRIER AU 2 MARS 2021
SALON VIRTUEL DE L'EMPLOI ÉTUDIANT
POUR EN SAVOIR PLUS VISITEZ
emploi-lotbiniere.com
ou communiquez avec Camille Bolduc au 418 888-8855 poste 223
Événement présenté par
LES RENDEZ-VOUS EMPLOI LOTBINIÈRE
SADC LOTBINIÈRE
avec la participation financière de :
Québec

PRÊT À RELEVER
le défi Benny&Co. ?
Postulez en ligne dès maintenant!
www.benny-co.com/emplois
Notre entreprise a pris l'engagement de vous offrir :
Un salaire et des avantages sociaux concurrentiels
Une carrière et des possibilités d'avancement
Un horaire de travail flexible
Une possibilité de travailler dans votre champ d'intérêt
Un programme complet de formation
Ouverture bientôt à St-Apollinaire!

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2018

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019

ATTENDU QU'en vertu du Code municipal, la Municipalité doit adopter ses prévisions budgétaires avant le 31 décembre de chaque année;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019 soient adoptées telles que présentées :

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

REVENUS	
Taxes	7 411 635 $
Paiement tenant lieu de taxes	39 737 $
Services rendus aux organismes munici.	146 339 $
Services rendus	541 550 $
Imposition de droits	588 500 $
Amendes et pénalités	50 000 $
Intérêts	57 000 $
Autres revenus	202 000 $
Transferts	456 665 $
TOTAL DES REVENUS	**9 493 426 $**

DÉPENSES	
Administration générale	1 334 654 $
Sécurité publique	1 699 585 $
Transport	2 073 392 $
Hygiène du milieu	2 061 551 $
Santé et bien-être	7 788 $
Aménagement, urbanisme et dévelop.	556 812 $
Loisirs et culture	1 392 862 $
Frais de financement	283 704 $
TOTAL DES DÉPENSES	**9 410 348 $**

CONCILIATION À DES FINS FISCALES	
Amortissement	(1 647 660 $)
Remboursement de la dette LT	606 478 $
Affectations activités d'investissement	1 124 260 $

EXCÉDENT (DÉFICIT) À DES FINS FISCALES 0 $

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
Transport	1 273 350 $
Hygiène du milieu	506 916 $
Loisirs et culture	191 300 $
	1 971 566 $

AFFECTATIONS	
Excédent fonctionnement non affecté	1 523 558 $
Transfert carrières/sablières	374 550 $
Fin. à long terme prolong. rue Industrielle	73 458 $
	1 971 566 $

EXCÉDENT (DÉFICIT) À DES FINS FISCALES 0 $

ADOPTION DU RÈGLEMENT N^O^ 852-2018 DÉCRÉTANT LES DIVERSES COMPENSATIONS, TAXES ET TARIFICATIONS POUR L'ANNÉE 2019

ATTENDU QUE le code municipal et la Loi sur la fiscalité municipale précisent que les taux exigibles pour la compensation de services municipaux, les diverses tarifications, ainsi que les modalités applicables à ces taxes, doivent être fixés par règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 12 décembre 2018, par Jonathan Moreau, conseiller no 3;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'un règlement portant le numéro 852-2018 soit et est adopté et qu'il soit décrété ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 : Taux des taxes foncières pour l'année 2019

Il est imposé et il sera prélevé, pour l'exercice financier 2019, sur les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité de Saint-Apollinaire, une taxe foncière générale pour chacune des catégories d'immeuble suivantes correspondant à ce qui suit :

- Catégorie « résiduelle » : 0.4621 $ du 100.00 $ d'évaluation;
- Catégorie « 6 logements et plus » : 0.6146 $ du 100.00 $ d'évaluation;
- Catégorie « non résidentielle » : 0.8421 $ du 100.00 $ d'évaluation;
- Catégorie « industrielle » : 0.6521 $ du 100.00 $ d'évaluation;
- Catégorie « terrain vague desservi » : 0.9241 $ du 100.00 $ d'évaluation;
- Catégorie « agricole » : 0.4621 $ du 100.00 $ d'évaluation.

Une taxe foncière – Sûreté du Québec de 0.1332 $ du 100 $ d'évaluation sera imposée et prélevée à tous les usagers.

Une taxe foncière – M.R.C. Lotbinière de 0.0911 $ du 100 $ d'évaluation sera imposée et prélevée à tous les usagers.

Une taxe foncière – Égout collecteur Terry-Fox pour le secteur urbain 0.0063 $ du 100 $ d'évaluation, sera imposée et prélevée à tous les usagers.

Une taxe foncière – Égout collecteur Terry-Fox à l'ensemble 0.0012 $ du 100 $ d'évaluation sera imposée et prélevée à tous les usagers.

ARTICLE 2 : Tarification service de l'eau

Il est exigé et il sera prélevé, pour l'exercice financier 2019, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable et pour chaque immeuble non imposable visé par les paragraphes 1, 1.1 et 2.1 de l'article 204 (LFM) situé sur le parcours du réseau d'aqueduc, sur lequel est construit un bâtiment, occupé ou vacant en tout ou en partie, pouvant bénéficier du réseau d'aqueduc et/ou égout, une compensation selon le tarif comme suit :

Compensation pour immeuble :

- Strictement résidentiel : 119.78 $
  - Dans le cas des immeubles à logements, ce tarif est multiplié par le nombre de logements de l'immeuble

- Non résidentiel (totalité ou portion non résidentielle) ou industriel :
  - Commerces résidentiels : 192.92 $
  - HLM ou résidence pour personnes âgées : 119.78 $/logement
  - Resto, bar, motel & maison de chambre : 593.60 $
  - Services et commerces :
    - 10 emplois et moins : 479.12 $
    - 11 à 30 emplois : 708.08 $
    - 31 à 100 emplois : 1 166.00 $
    - 101 emplois et plus : 2 310.80 $
  - Industries : 2 310.80 $

Consommation d'eau

Une compensation pour la consommation d'eau est perçue des propriétaires d'immeuble bénéficiant du service d'aqueduc et établie de la façon suivante :

1.75 $ par mètre cube d'eau utilisée pour les 200 premiers mètres cubes annuels, appelé la base, par contribuable ou par commerce, industrie, ce peu importe le nombre de compteurs d'eau installé dans le ou les bâtiments, propriétés de ce contribuable. En outre, un édifice commercial ou à logement comportant des locataires ou des commerces ou entités corporatives directement ou indirectement distinctes voit les tarifs à 1.75 $ du mètre cube pour chacun de ces locataires ou entités corporatives s'additionner afin que chacun puisse bénéficier du tarif de 1.75 $ du mètre cube qui n'excédant pas les 200 premiers mètres cubes.

2.28 $ par mètre cube d'eau utilisée pour les mètres cubes d'eau excédant les 200 premiers mètres cubes, mais n'excédant pas 400 mètres cubes d'eau utilisée annuellement par contribuable ou par commerce, industrie, ce peu importe le nombre de compteurs d'eau installé dans le ou les bâtiments concernés et s'il en est, compilés en surplus du résultat de l'addition des bases prévues à l'alinéa 1 exclusivement.

3.08 $ par mètre cube d'eau utilisée pour les mètres cubes d'eau excédant 400 mètres cubes utilisés annuellement par contribuable ou par commerce, industrie, ce peu importe le nombre de compteurs d'eau installé dans le ou les bâtiments concernés et s'il en est, compilés en surplus du résultat de l'addition des bases prévues à l'alinéa 1 exclusivement et auquel est ajouté une seule fois 200 mètres cubes.

EXEMPLE 1
Un immeuble à appartement de 4 logements est tarifé à 1.75 $ pour les 800 premiers mètres cubes d'eau utilisée et à 2.28 $ pour les mètres cubes utilisés à partir et incluant le 801e mètre cube utilisé, ce peu importe le nombre de compteurs d'eau. Si la consommation excède 1600 mètres cubes, l'eau excédentaire est taxée à 3.08 $ du mètre cube.

EXEMPLE 2
Un commerce comportant 2 bâtiments est tarifé à 1.75 $ pour les 200 premiers mètres cubes d'eau utilisée et à 2.28 $ pour les mètres cubes utilisés à partir et incluant le 201e mètre cube utilisé, mais n'excédant pas 400 mètres cubes. Les mètres cubes utilisés en excédent de 400 mètres cubes sont tarifés à 3.08 $, ce peu importe le nombre de compteur d'eau ou de bâtiment.

EXEMPLE 3
Dans le cas d'un contribuable commercial abritant 3 commerces locataires, la base de 200 mètres cubes est additionnée pour chacun des commerces donc à 1.75 $ pour les 600 premiers mètres cubes d'eau utilisée et à 2.28 $ pour les mètres cubes utilisés excédant 600 mètres cubes utilisés jusqu'à 1200 mètres cubes au-delà duquel l'eau est tarifée à 3.08 $, ce peu importe le nombre de compteurs d'eau ou de bâtiment.

Compteurs d'eau

Le coût pour l'installation d'un compteur d'eau initial sera facturé au coût réel.

Le remplacement de tout compteur d'eau défectueux est gratuit.

Le remplacement de tout compteur d'eau effectué à la demande d'un contribuable, mais qui ne s'avère pas être défectueux sera facturé au coût réel.

Ouverture et/ou fermeture de l'eau

Ouverture et fermeture de l'eau durant les heures régulières de bureau :

75 $ par appel seulement pour les maisons neuves.
Ce coût ne comprend pas le déblaiement ou l'excavation.
Ce tarif peut comprendre la fermeture et l'ouverture si les deux opérations sont réalisées dans le même appel de service, dans un délai de moins de 180 minutes et sur les heures de bureau.

Ouverture et fermeture de l'eau en dehors des heures régulières de bureau :

125 $ par appel.
Ce coût ne comprend pas le déblaiement ou l'excavation.
Ce tarif peut comprendre la fermeture et l'ouverture si les deux opérations sont réalisées dans le même appel de service et dans un délai de moins de 60 minutes.

Cette réglementation sous l'autorité du directeur des travaux publics.

Accessibilité

Le compteur d'eau doit être accessible en tout temps pour en faire la lecture ou le remplacement si nécessaire.

ARTICLE 3 : Vidange de fosses septiques

DÉFINITIONS :

Bâtiment assujetti (résidence) :
Bâtiment utilisé à longueur d'année et qui est doté d'un logement ou plus, dont l'utilisation inscrite au rôle d'évaluation foncière est « résidentielle » et qui n'est pas raccordé à un système d'égout municipal ou privé ainsi que toute « résidence isolée » selon la définition de cette expression contenue au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r-22).

Bâtiment assujetti (chalet) :
Bâtiment utilisé d'une façon saisonnière et qui est doté d'un logement ou plus dont l'utilisation inscrite au rôle d'évaluation foncière est « résidentielle » et qui n'est pas raccordé à un système d'égout municipal ou privé ainsi que toute « résidence isolée » selon la définition de cette expression contenue au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r-22).

Boues :
Dépôts produits par la décantation des matières solides, écumes et liquides se trouvant à l'intérieur des fosses septiques;

Fosse septique :
Tout réservoir destiné à recevoir les eaux usées d'une résidence isolée, que ce réservoir soit conforme ou non aux normes prescrites par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., c. Q-2, r.22), incluant les fosses scellées, les fosses de rétention et les puisards;

Vidange :
Opération consistant à retirer d'une fosse septique son contenu, soit les liquides, les écumes et les solides;

SERVICE DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Le tarif pour le service de compensation de vidanges des boues des fosses septiques comprend le coût de la vidange, le transport, le traitement et la disposition des boues de fosses septiques.

Dans tous les cas, le montant doit être payé par le propriétaire du bien-fonds situé dans la municipalité et, afin de pourvoir au paiement des dépenses occasionnées par ce service, il est, par le présent règlement, imposé une taxe annuelle répartie comme suit :

Aux fins de calcul de la compensation municipale :
- Un bâtiment assujetti (résidence) représente 1 unité.
- Un bâtiment assujetti (chalet) représente 1/2 unité.

Cette taxe de service est appliquée et fait partie intégrante du compte de taxes annuel.

Exemple de calculs pour 2019 :
- 1 unité : 77.50 $/an*
- ½ unité : 38.75 $/an*

*Le coût de 1 unité est fixé annuellement par résolution de la MRC de Lotbinière.

ARTICLE 4 : Tarification matières résiduelles et récupération

Une compensation annuelle de 117 $ par unité de logement pour chaque bac roulant est imposée et prélevée à tous les usagers du service de cueillette des ordures ménagères lorsque celle-ci est faite directement à la propriété de l'usager pendant toute l'année.

Une compensation annuelle de 17 $ par unité de logement est imposée et prélevée à tous les usagers du service de cueillette des matières récupérables lorsque celle-ci est faite directement à la propriété de l'usager pendant toute l'année.

Une compensation de 93 $ par unité de logement est imposée et prélevée à tous les usagers de ce service lorsqu'aucun service n'est offert directement à la propriété et que ceux-ci doivent obligatoirement faire le dépôt de leurs ordures dans les conteneurs déposés à cette fin pour les desservir.

Une compensation de 60 $ est imposée en toutes circonstances pour toute construction où vivent ou s'abritent des gens de manière annuelle ou saisonnière, mais qui ne répondent pas entièrement aux critères précités. Il s'agit notamment d'abris forestiers, de certaines catégories de cabanes à sucre, etc.

Une compensation annuelle de 125 $ par commerce est imposée et prélevée à tous les usagers du service de cueillette des matières récupérables lorsque celle-ci est faite directement à la propriété de l'usager pendant toute l'année.

Une unité de logement consiste en une pièce ou un groupe de pièces communicantes ayant une entrée distincte, servant ou destinée à servir de résidence ou de domicile à une ou plusieurs personnes sur une base annuelle ou saisonnière et où l'on peut généralement préparer et consommer des repas, vivre et dormir et comportant des installations sanitaires.

Pour les usagers se servant de gros conteneur aux fins de la cueillette des ordures ménagères, une compensation est établie selon la capacité du contenant et la fréquence de cueillette. Cette compensation sera facturée aux usagers tous les 3 mois.

TARIFS MENSUELS POUR GROS CONTENANTS 2019					
Nombre de verges cubes →	**2**	**3**	**4**	**6**	**8**
Nombre de cueillette/semaine					
0.5 (1 sem. / 2)	34.50 $	38.50 $	43.50 $	57.50 $	76.50 $
1	60.50 $	67.50 $	76.50 $	105.50 $	137.50 $
2	113.50 $	129.50 $	145.50 $	203.50 $	268.50 $
3	169.50 $	192.50 $	217.50 $	304.50 $	401.50 $
Sur appel	54.50 $	58.50 $	63.50 $	77.50 $	96.50 $

ARTICLE 5 : Taxe spéciale mise aux normes des puits – Règlement d'emprunt no 643-2010

Une taxe spéciale de 6.52 $ sera imposée en 2019 sur chaque immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation correspondant au périmètre urbain de Saint-Apollinaire tel que délimité à la carte 33 du règlement 216-2010 de la MRC de Lotbinière, laquelle est jointe comme annexe C au règlement numéro 643-2010.

ARTICLE 6 : Taxe spéciale traitement des eaux usées – Règlement d'emprunt no 655-2011

Une taxe spéciale de 16.61 $ sera imposée en 2019 sur chaque propriété imposable située à l'intérieur du bassin de taxation correspondant au périmètre urbain de Saint-Apollinaire tel que délimité selon la carte de la MRC de Lotbinière, laquelle est jointe comme annexe 2 au règlement numéro 655-2011.

ARTICLE 7 : Modalités de paiement

Lorsque dans un compte de taxes incluant les compensations pour services municipaux, le total est égal ou supérieur à 300 $, elles peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique, en deux, trois ou quatre versements égaux.

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est exigible immédiatement.

ARTICLE 8 : Facturation complémentaire

Lors d'une facturation complémentaire faisant suite à une modification au rôle d'évaluation, excluant les droits de mutation immobilière, lorsque le compte de taxes incluant les compensations pour services municipaux est égal ou supérieur à 300 $, il peut être payé, au choix du débiteur, en un versement unique ou en trois versements égaux.

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est exigible immédiatement.

ARTICLE 9 : Taux d'intérêt

Le taux d'intérêt pour l'exercice financier 2019 est fixé à douze pour cent (12 %) par année, soit 1 % par mois.

ARTICLE 10 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINT-APOLLINAIRE CE 17e JOUR DE DÉCEMBRE 2018.

Adopté à l'unanimité

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2019

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 847-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 591-2007 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 4.6 RELATIF AUX SENTIERS PÉDESTRES

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de lotissement no 591-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE les normes de conception des ouvrages précisent qu'un sentier piétonnier peut avoir une largeur minimale de 3 mètres et que le règlement de lotissement prévoit une largeur minimale de 4 mètres;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 27 novembre 2018;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 3 décembre 2018 par Julie Rousseau, conseillère no 4;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 847-2018 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU 1ER PROJET DE RÈGLEMENT NO 854-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'ABROGER LA ZONE 144C, D'AGRANDIR LA ZONE 141C ET DE MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE 141C

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'un bâtiment logeant un usage de la classe *C-7 Débit de boisson* sur la Route 273 pourrait être démoli pour faire place à des espaces de stationnement pour un immeuble commercial sur la Route 273;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de modification réglementaire pour la relocalisation de cet établissement au 53, rue Chaîné;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce premier projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet de règlement portant le no 854-2019 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU 1ER PROJET DE RÈGLEMENT NO 855-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE PERMETTRE PAR CONTINGENTEMENT, DANS LA ZONE 105I, L'ÉLEVAGE D'INSECTES ET DE RONGEURS À L'INTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'une entreprise spécialisée dans la production de masse d'insectes est située depuis plus de 10 ans sur la rue Laurier, dans la zone 105I;

ATTENDU QUE pour poursuivre son projet d'investissement à Saint-Apollinaire, l'usage doit être exercé en conformité avec la règlementation municipale d'urbanisme;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce premier projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet de règlement portant le no 855-2019 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

PIIA AFFICHAGE – 508, RUE LAURIER

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2018-674 pour la propriété située au 508, rue Laurier, lot 3 585 027 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis pour des enseignes murales sur les façades avant et latérales du bâtiment principal;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA no 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2018-674 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

PIIA AFFICHAGE – 265, RUE LAURIER

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2018-676 pour la propriété située au 265, rue Laurier, lot 3 384 927 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis pour une enseigne murale sur la façade du bâtiment principal faisant face à l'autoroute;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA no 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2018-676 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

DÉROGATION MINEURE ET PIIA AFFICHAGE 426-428, ROUTE 273

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2018-662 pour la propriété commerciale située au 426-428, Route 273;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis afin d'installer des enseignes murales sur les façades avant et latérales du bâtiment principal qui sera agrandi;

ATTENDU QUE l'aire d'affichage de la façade avant sera de 24.26 mètres carrés soit 7 % de cette façade et que l'aire d'affichage de la façade latérale sera de 2.61 mètres carrés soit 2 % de cette façade;

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure numéro 2018-074 a été déposée afin de permettre une aire d'affichage des enseignes murales sur la façade avant de 24.26 mètres carrés alors que la norme du Règlement de zonage no 590-2007 est de 11.5 mètres carrés pour un bâtiment logeant 3 occupants sans dépasser 10 % de l'aire de la façade du bâtiment;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 18 décembre 2018;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA no 594-2007 et du Règlement de dérogation mineure no 595-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure numéro 2018-074 et de la demande de permis numéro 2018-662;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2018-074 soit autorisée comme demandé.

Que la demande de permis numéro 2018-662 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 850-2018 DÉCRÉTANT L'ACHAT D'UN CAMION AUTOPOMPE-CITERNE

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de procéder à l'achat d'un camion autopompe-citerne;

ATTENDU QUE le coût total de l'achat est estimé à 668 770 $ taxes nettes;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de l'achat;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 3 décembre 2018, par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2;

ATTENDU QU'une présentation du règlement fut publiée en séance du conseil le 3 décembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le nº 850-2018 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME DE RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (RÉCIM)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a pris connaissance du Guide du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au MAMOT pour le projet de construction d'une caserne;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière.

Que la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée.

Que la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts.

Que madame Martine Couture, directrice générale, soit autorisée à signer les documents de demande d'aide financière relatifs au projet de construction d'une caserne.

Cette résolution abroge et remplace la résolution no 17717-11-2018.

Adopté à l'unanimité.

PROLONGATION DU CONTRAT POUR LA TONTE DES ESPACES VERTS

ATTENDU QU'une résolution no 16847-04-2016 concernant l'octroi du contrat pour la tonte des espaces verts a été adoptée le 4 avril 2016;

ATTENDU QUE le contrat était d'une durée de 3 ans, soit pour les années 2016, 2017 et 2018;

ATTENDU QUE la résolution offrait la possibilité de prolonger ledit contrat de 2 ans, sous réserve de l'acceptation par le conseil municipal, comme suit :

- Année 2019 = 17 300 $ plus taxes
- Année 2020 = 17 500 $ plus taxes

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

De prolonger le contrat pour la tonte des espaces verts de 2 ans, avec la compagnie Les Entreprises D. Aubin et fils, au coût mentionné ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

INTERVENTIONS À RÉALISER SUR UNE ROUTE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

ATTENDU QUE des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité de Saint-Apollinaire, durant l'année 2019, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du Ministère et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2019.

Que la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits.

Que la Municipalité nomme monsieur Renault Lepage, directeur des travaux publics, à titre de représentant autorisé à signer les documents soumis par le Ministère pour lesdits travaux.

Adopté à l'unanimité.

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS ET L'ESTIMATION DE COÛTS POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE SECTIONS DES RUES GINGRAS ET ROGER

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite poursuivre certains réaménagements dans le secteur de l'école des Quatre-Vents afin de faciliter le stationnement et rendre plus sécuritaire la circulation des piétons;

ATTENDU QUE la moitié des coûts reliés à ces travaux provient du programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres sur invitation pour la confection des plans et devis, ainsi que l'estimation des coûts relatifs à ce projet.

Adopté à l'unanimité.

APPUI FINANCIER – GALA JEUNEXCELLENCE LOTBINIÈRE 2019

ATTENDU QUE le Carrefour jeunesse-emploi prépare la 7e édition du Gala JeunExcellence Lotbinière qui aura lieu le vendredi 24 mai;

ATTENDU QUE ce Gala veut honorer de jeunes adultes de 16 à 35 ans qui performent dans un domaine particulier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme
ET RÉSOLU à l'unanimité

De participer financièrement à ce Gala, par une contribution financière de 100 $, consistant à annoncer le nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire dans le programme de la soirée.

Adopté à l'unanimité.

POINT D'INFORMATION : DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER – RÈGLEMENT 849-2018

Selon l'article 557 L.E.R.M., la directrice générale/secrétaire-trésorière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter suite à l'adoption du règlement no 849-2018 décrétant un emprunt pour le prolongement des services sur la rue Industrielle (taxe de secteur).

Je soussignée, Martine Couture, directrice générale de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie :

- *Que le nombre de personnes habiles sur le règlement no 849-2018 est de 1;*
- *Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 1;*
- *Que le nombre de signatures apposées est de 0.*

Je déclare que le règlement no 849-2018 est :

RÉPUTÉ AVOIR ÉTÉ APPROUVÉ PAR LES PERSONNES HABILES À VOTER.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 856-2019 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE RELATIVEMENT AUX INTERVENTIONS FAITES PAR LA MRC DE LOTBINIÈRE SUR DES SECTIONS DES BRANCHES 2, 25 ET 33 DE LA RIVIÈRE BOURRET

Avis de motion est par les présentes donné par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement no 856-2019 décrétant l'imposition d'une taxe spéciale relativement aux interventions faites par la MRC de Lotbinière sur des sections des branches 2, 25 et 33 de la rivière Bourret.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

ATTENDU QU'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires suivants, tels qu'adoptés par le conseil pour l'année 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les dépenses suivantes sont autorisées à l'avance à la condition que la Municipalité ait les crédits suffisants pour le paiement :

- Salaires
- Avantages sociaux
- Cotisations syndicales
- Frais de déplacement
- Frais de poste
- Assurances générales
- Services téléphoniques
- Immatriculation des véhicules
- Essence, huile et propane
- Électricité
- Contributions financières et subventions
- Remboursement de taxes et dépôts
- Frais de financement (intérêts)
- Remboursement dette à long terme

Adopté à l'unanimité.

ENVOI DES COMPTES DE TAXES ET FACTURES IMPAYÉS À LA MRC DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE les dossiers de vente pour non-paiement de taxes doivent être envoyés à la MRC de Lotbinière avant le 15 mars de chaque année selon les paramètres habituels;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la municipalité de Saint-Apollinaire envoie à la MRC de Lotbinière tous les dossiers des contribuables dont les taxes et factures de l'année 2017 et autres années antérieures n'ont pas été payées à ce jour.

Adopté à l'unanimité

APPUI À L'OFFRE DE SERVICE EN EMPLOYABILITÉ AUX 35 ANS ET PLUS

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a un des plus bas taux de chômage au Québec;

ATTENDU QUE les entreprises ont besoin de main d'œuvre importante;

ATTENDU QUE les personnes de 50 ans et plus sont des travailleurs recherchés par nos entreprises;

ATTENDU QUE les personnes âgées de 35 ans et plus, résidant dans la MRC de Lotbinière, doivent se déplacer vers Lévis pour recevoir des services dans leurs démarches de recherche d'emploi;

ATTENDU QUE le Carrefour Jeunesse Emploi de Lotbinière (CJEL) reçoit plusieurs demandes de services par les 35 ans et plus;

ATTENDU QUE lors de son assemblée générale du 12 juin 2018, le CJEL a redéfini sa mission et ses objectifs généraux afin d'offrir des services à toute clientèle;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'appuyer le CJEL dans ses démarches pour démontrer à Services Québec l'importance d'offrir des services en employabilité à tous les citoyens de la MRC de Lotbinière et pour demander de recevoir le financement nécessaire à la réalisation de ce mandat.

Adopté à l'unanimité.

ENREGISTREMENT D'UNE SERVITUDE POUR L'ENTRÉE DE SERVICE DU CHALET DES LOISIRS - RUE DES VIGNES

ATTENDU QUE les conduites qui relient l'entrée de service au chalet des loisirs, construit sur le lot 6 249 160 sur la rue des Vignes, empiètent sur le terrain que la Municipalité s'apprête à céder à la Commission scolaire des Navigateurs pour la nouvelle école primaire, soit sur le lot 6 249 159;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'enregistrer une servitude afin que la Municipalité soit autorisée à modifier ou réparer cette entrée de service;

ATTENDU QU'une description technique a été préparée par Paul Grimard, arpenteur-géomètre, dossier 2413, minute 6382 en date du 11 janvier 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant Jonathan Moreau et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte relatif à une servitude, affectant le lot 6 249 159 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, sur la rue des Vignes.

Adopté à l'unanimité

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 853-2018 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 652-2011 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., C.T.-11,001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE la Municipalité est déjà régie par un règlement sur le traitement des élus municipaux et qu'il est maintenant nécessaire de le remplacer par un nouveau règlement correspondant à l'administration présente;

ATTENDU QUE l'allocation de dépenses devient imposable au niveau fédéral à partir du 1er janvier 2019, la rémunération de base des élus doit être haussée afin de récupérer le montant d'impôt fédéral net de l'allocation de dépenses des élus à partir de l'année 2019;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 3 décembre 2018 par André Sévigny, conseiller no 5;

ATTENDU QU'une présentation du règlement fut publiée en séance du conseil le 3 décembre 2018;

ATTENDU QU'un avis public a été publié le 18 décembre 2018, conformément à la loi, notamment par affichage aux endroits habituels et par une publication dans l'Apollinairois de décembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 853-2018 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL :

4 MARS 2019, À 19 H 30

Sondage auprès des citoyens

Nous vous informons que la Sûreté du Québec a mandaté la firme Marketing Léger inc. pour réaliser un sondage sur le sentiment de sécurité et la confiance des citoyens à l'égard de ses services.

Ce sondage sera effectué au cours des prochaines semaines par entrevue téléphonique ou en ligne, selon le choix du citoyen (à noter que le personnel civil et policier de la Sûreté ainsi que les membres de leur foyer ne peuvent participer à ce sondage).

Si des citoyens vous contactent pour s'assurer que ce sondage est effectivement une initiative de la Sûreté du Québec, vous pourrez leur confirmer que c'est le cas.

Les résultats seront diffusés dans le rapport annuel de gestion 2018-2019 et le site Internet de la Sûreté du Québec.

Pour toutes questions concernant le sondage, veuillez écrire à l'adresse suivante : sondages@surete.qc.ca.

La Direction des communications et des relations internationales

REGROUPEMENT DES JEUNES DE LOTBINIÈRE

FÉVRIER 2019

REGROUPEMENT DES jeunes DE LOTBINIÈRE

BONS COUPS DES JEUNES

- Préparation et distribution des paniers de Noël de Dosquet en décembre dernier.
- Bénévolat au vestiaire lors du brunch de Noël du Voilier de Lili le 16 décembre.

WWW.RJLOTBINIERE.COM

À VENIR

- Février : Mois «on s'love» pour la prévention du suicide
- 3 et 17 février : Vente de hot-dogs aux courses de bazous à Issoudun
- 9 février : Valcartier
- Semaine de relâche : Chalet récompense
- 7 mars : Isaute + Défi Laser
- Avril : Début du programme « À la Conquête de ta MDJ!» pour les 6ième années

Saviez-vous que?

Les services **en soins infirmiers courants** en CLSC sont offerts sur **rendez-vous seulement**. Pour les personnes de tous âges capables de se déplacer pour les obtenir, ces services sont :

- Soins de plaies et pansement
- Lavage d'oreilles. *Sans prescription médicale*
- Retrait de points et d'agrafes
- Injection de médicaments
- Irrigation, retrait et pansement de drain
- Soins de sonde vésicale et administration de médicaments dans la vessie
- Enseignement (antibiotiques intraveineux, administration de médicaments, etc.)
- Soins de pessaire

Prescription médicale requise.

Service d'aide à l'emploi

Ateliers d'informatique sur mesure pour vous aider à chercher et trouver un emploi

- Initiation à l'ordinateur
- Internet et courriel
- Placement en ligne

GRATUIT pour les résidents de la MRC de Lotbinière de 16 ans et plus.

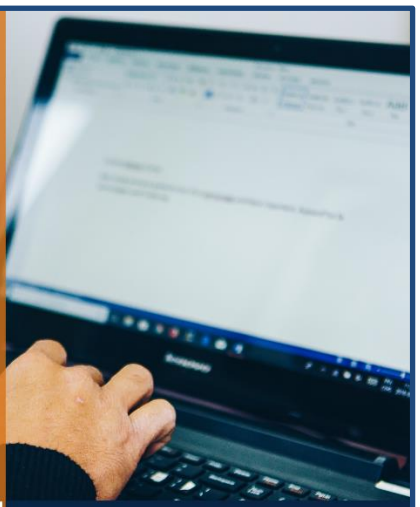

Emploi Québec Chaudière-Appalaches

ABC Lotbinière — Le savoir accessible à tous

418 728-2226 ou info@abclotbiniere.com

VOICI QUELQUES EXTRAITS DU RÈGLEMENT SUR LES ANIMAUX

- Il est interdit de garder plus de 3 animaux domestiques, non prohibés par une autre disposition du présent règlement, dans une unité d'occupation, incluant ses dépendances.
- Tout animal gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain.
- Le gardien d'un chien dans les limites de la municipalité doit, avant le 1er janvier de l'année qui suit l'acquisition d'un chien, obtenir une licence pour ce chien. La licence est payable en un seul versement et est valide pour toute la vie du chien. Cette licence est incessible et non remboursable.
- La somme à payer pour l'obtention d'une licence est de 20 $ pour un premier chien. Pour un deuxième chien, à la même unité d'occupation que le premier, la somme à payer pour l'obtention d'une licence est de 25 $. Cette somme n'est ni divisible ni remboursable.

CALENDRIER DES ACTIVITÉS

FÉVRIER	
Mardi 19	Loisirs actifs, tous les mardis à la résidence des aînés, à 9 h 30 (info: 418 881-3527)
Merc. 20	Viactive à la salle FADOQ à 9 h 30, tous les mercredis
Lundi 25	Marche tous les lundis. Départ de la salle FADOQ
Mardi 26	Café-Tricot à 18 h 30 au centre Multifonctionnel
Merc. 27	Diner communautaire à la salle FADOQ à 11 h 45 suivi d'un spectacle (info. : 418 881-3756)
Jeudi 28	Premier versement des taxes municipales
MARS	
Lundi 4	Séance ordinaire du Conseil à 19 h 30 à la salle du conseil Marche tous les lundis. Départ de la salle FADOQ
Mardi 5	Loisirs actifs, tous les mardis à la résidence des aînés, à 9 h 30 (info: 418 881-3527)
Merc. 6	Viactive à la salle FADOQ à 9 h 30, tous les mercredis
Sam. 9	Ouverture de l'Entraide de 10 h à 16 h
Mardi 12	Café-Tricot à 13 h au centre Multifonctionnel
Vend. 15	FADOQ : Danse à la salle communautaire à 20 h
Merc. 27	Diner communautaire à la salle FADOQ à 11 h 45 suivi d'un bingo (info. : 418 881-3756)

Municipalité St-Apollinaire

11, rue Industrielle
St-Apollinaire, Québec G0S 2E0

Tél. : 418 881-3996
Téléc. : 418 881-4152

Postes	Fonctions
221	Julie-Ann Charest, secrétaire-réceptionniste
222	Lorraine Rousseau, secrétaire administrative
223	Renault Lepage, inspecteur des travaux publics
224	Louise Camiré, inspecteur en bâtiment et environnement
225	Manon Bouchard, secrétaire administrative
227	Bernard Ouellet, maire (cellulaire : 418 808-9401)
229	Cathy Bergeron, directrice générale adjointe
232	Martine Couture, directrice générale
233	Manon Côté, secrétaire, responsable du journal
235	Nathalie Breton, adjointe à l'inspecteur en bâtiment

Renseignements service des incendies : 418 808-9410

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

www.st-apollinaire.com

Téléphone Centre Multifonctionnel

CENTRE MULTIFONCTIONNEL SAINT-APOLLINAIRE

20, rue Terry-Fox

Tél. : 418 881-3996

Postes	Fonctions
231	Dany Lamontagne, directeur du service des Loisirs
239	Pascale Lemay, adjointe aux loisirs
237	Location de salles et inscription pour cours

Mandataire de la ***Société de l'assurance automobile***
Québec

Téléphone SAAQ

Tél. : 418 881-7227

Ouvert : lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 8 h 30 à 16 h 30
Jeudi : de 8 h 30 à 20 h

www.saaq.gouv.qc.ca

Téléphone Régie intermunicipale

Tél. : 418 881-3996, poste 239

Pascale Lemay

Téléphone Bibliothèque

Tél. : 418 881-3996, poste 250

Dimanche : ..... 9 h 30 à 12 h
Mardi : .....16 h à 21 h
Mercredi : ..... 9 h à 11 h et 13 h 30 à 16 h
Jeudi : .....16 h à 21 h
Samedi : ..... 9 h 30 à 12 h
Lundi et vendredi : .....FERMÉ

Une entreprise de chez nous!

REMORQUAGE St-Apollinaire

SERVICES OFFERTS :

- Remorquage
- Enlisement
- Déverrouillage
- Survoltage
- Panne d'essence
- Changement de pneu

SERVICE D'URGENCE 24 / 7

REMORQUAGE ST-APOLLINAIRE

272-A, RUE LAURIER

SAINT-APOLLINAIRE

418 981-0002